

Compte-rendu du conseil municipal du 14 novembre 2020

Tous les membres du conseil étaient présents lors de la réunion du conseil municipal le 14 novembre.

Le conseil approuve le dernier procès-verbal du conseil du 2 octobre 2020.

M. le maire précise que la commune ne se substituera pas au comité d'animation pour verser 1 000€ à l'Association Française de Myopathie. Le comité d'animation, malgré la non tenue de son Téléthon, versera, comme les années précédentes directement cette somme.

Dossiers de subventions DETR et « Fonds 199 » : Le maire résume les travaux de la commission voirie qui envisage de présenter pour les dossiers de demandes de subvention DETR 2021 financée par l'État et du Fonds 199 financé par le Département, le programme de réfections des voiries communales d'Almance à Félines, de la croix de Mortessagne à la RD 906, du carrefour de la route du martinet à la RD 906 pour un montant estimatif HT de 131 214,07 €. Le conseil approuve ce choix à l'unanimité et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Dessertes forestières : les pistes et les routes sont terminées. La réception des travaux aura probablement lieu fin novembre.

Pour redéfinir les nouvelles parcelles cadastrales riveraines aux dessertes forestières, le conseil, après avoir étudié trois devis, a choisi comme géomètre le cabinet GEODIAG 4307.

Demandes d'achat de terrains du domaine public

- A Vacheresse, la commission n'est pas favorable compte tenu qu'il y a le passage de la conduite d'eau au milieu de la parcelle et un droit de passage pour le propriétaire voisin. Toutefois il sera possible d'aménager le terrain notamment en réalisant un Bi couche au printemps prochain.

- A Auffour, la commission n'est également pas favorable à la vente, car il y a aussi passage de l'adduction d'eau et la zone est très rocheuse. Par contre, la commune envisage de réaliser un aménagement sans trop de frais sur la partie haute qui permettrait de créer une aire de stationnement pour les véhicules des riverains ou des visiteurs. Le conseil demande de faire établir un devis pour débroussailler et niveler cette aire.

Schéma de protection et de préservation et de restauration de zones humides dans le cadre du SAGE Loire Amont.

Les zones humides à Félines ont déjà été recensées. Mrs. Stéphane DARLE, Jean-Jacques PERRIN et Lionel FOURNERIE représenteront la commune pour siéger aux différentes réunions du SAGE Loire Amont.

Ancien couvent : le chantier suit son cours

Aménagement extérieur du Couvent :

L'aspect paysager, l'accès aux garages et à l'entrepôt de stockage du comité d'animation, le stationnement des véhicules des locataires et des visiteurs sont à prendre en compte dans l'aménagement extérieur du couvent. Le conseil demande un devis à la SPL du Velay pour une étude

technique et financière. Les conseillers remarquent que les commissions urbanisme, voirie et bâtiments sont toutes les trois concernées.

Traversée de Chamborne

Une pré-étude avait déjà été réalisée par Ing43 et le Parc Naturel du Livradois Forez. Il s'agit de réduire la vitesse des véhicules sur la RD 498, de sécuriser le passage des piétons sur cette zone, d'aménager le carrefour par rapport à la sortie du parking de l'auberge de Chamborne, de concevoir une aire de stationnement pour les poids lourds afin que les conducteurs s'arrêtent facilement pour se restaurer. Le chemin situé derrière les maisons ne peut pas servir de voie pour les poids lourds compte tenu de sa situation très proche des maisons occasionnant des nuisances pour les habitations. Le conseil décide de consulter la SPL du Velay pour l'étude de cet aménagement de la traversée de Chamborne.

Modification des statuts SPL du VELAY

La commune de Félines est actionnaire de la SPL du Velay. Après lecture et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la modification de l'article 3 des statuts de la SPL du Velay.

Mur de la parcelle B 641 derrière la mairie

Un mur mitoyen longe cette parcelle et soutient la terre des parcelles voisines B 632, B633, B 634 et B 1711. Ce mur de vingt mètres linéaires est en mauvais état et s'est écroulé sur une partie. Certains propriétaires des parcelles de l'autre côté du mur ne veulent pas participer financièrement à la remise en état au prorata qui leur échoit. Deux devis sont présentés : l'un prenant en compte la reconstruction totale du mur, l'autre chiffrant la consolidation du mur existant. Le conseil vote pour une reconstruction totale du mur selon le devis présenté par l'entreprise Jouvhomme de Félines en ayant toutefois pris contact avec les propriétaires concernés pour convenir avec eux des travaux à engager et du financement à prévoir.

Bulletin Municipal : Le prochain bulletin municipal devrait être distribué courant décembre. Le site Internet de la commune va connaître un petit toilettage pour être plus dynamique.

Participation à la Mutuelle santé du personnel communal

Le conseil, après en avoir délibéré, décide que la commune, prendra en charge la moitié de la cotisation mensuelle minimum individuelle pour l'année 2021 pour les agents qui adhèrent à la mutuelle de santé pour le personnel communal.

Régime indemnitaire des agents :

M. le maire demande une révision de la délibération attribuant une prime aux agents de la commune. Le projet de délibération doit être préalablement envoyé au centre de gestion de la fonction publique de la Haute Loire.

Représentants communaux auprès de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Elle définit les montants demandés ou reversés aux communes par la CAPEV en fonction des compétences exercées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Philippe MEYZONET en tant que représentant titulaire et Mme Valérie MONTEIL en tant que représentante suppléante

Vente des parcelles déclassées au Bourg, au Favet après enquête publique

M. Le maire récapitule les ventes de terrain au Bourg et au Favet qui ont été déclassés après enquête publique et passage du géomètre.

Vente des parcelles sises à Vacheresse après vote favorable des habitants

Vu la délibération du 19 décembre 2019, Le Maire récapitule les ventes de la section à M. Fabrice EYRAUD.

Recensement :

Il se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. L'agent recenseur n'a pas encore été recruté.

Aide aux communes sinistrées dans les Alpes Maritimes

Le conseil, après en avoir délibéré, attribue une subvention d'un euro par habitant félinois (soit 320 euros) à l'association des maires des Alpes Maritimes pour la remise en état des villages touchés par les intempéries du 2 octobre 2020.

Fermeture de la mairie les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021

Suite aux fêtes de Noël et du jour de l'An qui tombent un vendredi, le conseil décide la fermeture du secrétariat les samedis 26 décembre et 2 janvier.

Maison de la santé de la Chaise Dieu : M. le maire lit aux conseillers la lettre du Dr Lachat, unique médecin de la maison de la santé de la Chaise Dieu. Il alerte les maires du plateau sur la fragilité de la structure (charges importantes par rapport au nombre de praticiens, difficultés de recrutement). Monsieur le Maire précise qu'un travail est mené à l'échelle du Pays de Velay et la CAPEV a pleinement conscience des difficultés de la MSP de La Chaise Dieu puisqu'aujourd'hui elle apporte un soutien financier conséquent d'une part et participe à la recherche de nouveaux praticiens d'autre part. (médecin, dentiste, etc.)

Loi Egalim : La loi cherche à privilégier l'approvisionnement local et bio dans la restauration collective. Une réunion doit se tenir prochainement par visio conférence.

Dossier carte communale : une réunion est prévue avec les services de l'État et les élus municipaux en présence de Mme la Sous préfète le lundi 30 novembre prochain pour trouver une solution permettant d'avancer dans ce dossier.

La séance est levée à 12 :15.